



Reconnaissance avant la naissance

Par **mamiebrige**, le **14/05/2008** à **22:06**

je vous écris pour une amie. elle vivait maritalement avec le futur papa de son enfant et puis ils se sont séparés avant la naissance dans de mauvaises circonstances. Le futur papa a reconnu l'enfant avant la naissance. 2 mois après la naissance elle a retrouvé un ami qui a voulu reconnaître l'enfant et là à mon grand étonnement ils n'ont eu aucun problème de mettre le nom du nouvel ami sur le livret de famille. Pouvez vous me dire pourquoi ? et que devient la reconnaissance du père biologique? MERCI DE VOTRE REPONSE.